

G G A

Amérique du Sud

N° 98

JP/BOV

NOTE DE SERVICE

Traitement du personnel.

Les fixas et primes des pilotes et chefs d'aéroplane, restant déterminés par les précédentes notes de la Direction Générale et de la Direction de l'Exploitation, nous décidons d'accord avec M. de Burlet qu'à dater du 1^{er} janvier 1928, les primes d'étapes seront les suivantes:-

Natal - Recife	75\$000
Recife - Macció	50\$000
Macció - Bahia	150\$000
Bahia - Caravellas	150\$000
Caravellas - Victoria	75\$000
Victoria - Rio de Janeiro	150\$000
Rio de Janeiro - Santos	100\$000
Santos - Florianopolis	150\$000
Florianopolis - Porto Alegre	100\$000
Porto Alegre - Pelotas	75\$000
Pelotas - Montevideo	150\$000
Montevideo - Buenos Ayres	75\$000

Les primes d'étapes ci-dessous comprennent, comme d'habitude les frais de déplacements journaliers de nos pilotes hors de leur base.

Nous vous rappelons que les avions courriers doivent obligatoirement se poser à Recife, Bahia, Victoria, Rio de Janeiro, Santos, Porto Alegre, et Montevideo, chaque fois qu'ils auront à y prendre de la poste ou à en laisser.

Quand un pilote réussira d'un seul vol, sans arrêts en campagne, l'étape Recife-Bahia sans atterrissage à Macció, il aura droit à une prime supplémentaire de 30\$000.

Quand il exécutera de même l'étape Bahia-Victoria, sans atterrissage à Caravellas, il aura droit, à une prime supplémentaire de 40\$000.

Quand il exécutera l'étape Santos-Porto Alegre, sans atterrissage à Florianopolis, il aura droit à une prime supplémentaire de 40\$000.

Quand il exécutera l'étape Porto Alegre-Montevideo sans atterrissage à Pelotas il aura droit à une prime supplémentaire de 30\$000

Ces primes supplémentaires n'étant acquises que si le voyage correspondant se fait sans incidents, ni atterrissages intermédiaires.

Rio de Janeiro, le 13 Décembre 1927